



Communiqué de presse

Mercredi 13 février 2019

Encore quinze jours pour soumettre un projet dans le cadre du 1% marché de l'art !

Les artistes ont jusqu'au 28 février pour candidater au 1% marché de l'art, le nouveau dispositif de soutien à la création artistique de la Ville de Paris et du Crédit Municipal de Paris.

Annoncé par Anne Hidalgo lors du Conseil de Paris en mai et lancé à l'occasion de la FIAC 2018 par la Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris (CMP), le « 1% marché de l'art » est le nouveau dispositif de soutien à la création artistique à destination des artistes franciliens dans le domaine des arts visuels

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public de la Ville de Paris, reverse 1 % du chiffre d'affaires de ses 80 ventes aux enchères à des artistes dans le domaine des arts plastiques et visuels (hors cinéma et design). Cette année, une dotation de 110 000 € sera consacrée aux lauréats du 1% marché de l'art pour soutenir leur production et leur diffusion, notamment à l'international.

Le règlement et la fiche de candidature sont disponibles et téléchargeables sur les sites Internet de la Ville de Paris (www.paris.fr/unpourcentmarchedelart) et du Crédit Municipal de Paris (www.creditmunicipal.fr). Les candidats ont jusqu'au 28 février 2019 pour faire parvenir leurs dossiers, pour une désignation des lauréats le 30 avril 2019.

Contact presse : Franck Chaumont - 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr